



N°255

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 09 Janvier 2017

Salaires 2017

L'augmentation de la valeur du point en 2017 sera inférieure à l'augmentation réglementaire de la valeur du SMIC (+0.93% au 01/01/2017 soit 9.76€/h ou 1480€/mois base 35h) ! A l'issue des deux réunions dites de NAO, l'UIC a proposé un accord qui a été signé par 3 organisations. Il prévoit une augmentation, « *de l'ordre de 0,8%* », en deux temps. Le point sera porté (sur une base 38 h) à 8,10 euros au 1^{er} janvier et 8,12 euros au 1^{er} avril 2017 (soit 0.725% en année pleine). Le complément de salaire institué en 2006 pour monter artificiellement le coefficient 130 au niveau du smic perdue et continue de progresser....

Force Ouvrière a revendiqué une valeur de point à 8,45 euros sur une base 35 heures considérant que c'était une première étape pour l'intégration du complément de salaire.

Cette augmentation de 0,8 % est d'autant plus scandaleuse que, dans les faits pour la très grande majorité des entreprises, elle impactera seulement les salaires d'embauche des techniciens supérieurs et des ingénieurs et le montant des primes de poste ou d'ancienneté. Des salariés de la branche n'auront donc même pas une augmentation de 0,8 % de leur rémunération mensuelle en 2017 !

Toutes les revendications des organisations (dont le dé plafonnement de l'ancienneté) ont été balayées par l'UIC qui souhaiterait ouvrir une négociation sur la structure des rémunérations dans la branche et déconnecter l'ancienneté notamment des évolutions de la valeur du point. A cette étape cette proposition ne semble recueillir d'écho favorable auprès d'aucune OS mais nous fait considérer que la crainte est sérieuse. La Fédération mettra tout en œuvre le cas échéant pour que de telles remises en causes ne voient pas le jour.



Négociations prévues en 2017

Négociations prévues en 2017

Cette année sera marquée par la nécessité de défendre les droits issus de la Convention Collective.

Le travail du groupe technique paritaire de réécriture de la Convention Collective à droit constant va toucher à sa fin mais donnera lieu à des réunions de négociations, d'une part pour les sujets n'ayant pas fait l'objet de consensus, d'autre part pour les préambules et dispositions finales dont le champ d'application.

Des négociations sont également prévues pour fixer l'ordre public conventionnel de la branche (c'est-à-dire les dispositions auxquelles les entreprises ne pourront déroger en application de la loi El Khomri, la mise en place de la Commission Paritaire Permanent de Négociation et d'Interprétation (toujours imposée par la loi dite travail), la restructuration des branches et la prévoyance.

La Fédération entend poursuivre le combat pour l'abrogation de la loi, ce qui implique pour la branche chimie, de revendiquer que l'ordre public conventionnel comprenne toutes les dispositions de la convention collective actuelle.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>